



COMITÉ SYNDICAL DU 23 FÉVRIER 2026 à CARENTAN-LES-MARAIS (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2026/10 Domaines de compétences par thèmes – Emploi-formation professionnelle – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 23 février 2026 à Carentan-les-Maraix (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 février 2026 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE

Pour les conseillers départementaux

Hedwige COLLETTE (*pouvoirs de Christèle CASTELEIN et Jean MORIN*), Benoît FIDELIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE (*pouvoir de Maryse LE GOFF*), Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Aurélien GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Mireille DUFOUR*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Maraix – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot – *pouvoir de Samuel HARDY*), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Dominique JEANNE*), Aurélien MARION (Apperville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Yves HUET*), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Maraix)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Maryse LE GOFF, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Yves **HUET** (Gonfreville), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges – *démission*), Céline **VAQUEZ** (Le Désert)

Pour les membres consultatifs

Vanessa **LAMBERT** (Secrétaire générale – Sous-préfecture de Coutances), Jean-Louis **HARDY** (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Normandie), Jean **RAMPON** (Sous-préfet de Cherbourg-en-Cotentin), Guillaume **BARRON** (directeur de la DDTM de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 24 membres + 10 pouvoirs
Soit un quorum de 34 membres sur 58

CS 2026/10 Domaines de compétences par thèmes – Emploi-formation professionnelle – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le code général de la Fonction publique, notamment son article L313-1,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la délibération CS 2025/01 approuvant le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025,

Le président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Comité syndical a approuvé la création d'emplois permanents et non-permanents au cours de l'année 2025 rendant nécessaire la mise à jour du tableau des effectifs de la structure au 1^{er} janvier 2026.

Il vous est proposé, après avis du Comité Social Territoire du Centre de Gestion de la Manche, de supprimer les postes vacants, qui ne correspondent plus au besoin de la structure (réussite à des concours, promotion interne, mobilités, mutation...).

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026 joint en annexe.
- **SUPPRIME** les postes vacants après avis du Comité Social Territorial
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents afférents au dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 25 mars 2026
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS

DU COTENTIN ET DU BESSIN

3 Villages

50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Tableau des effectifs du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin Réactualisation du tableau des effectifs du Parc naturel régional À compter du 01/01/2026									
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus				Non pourvus	Observations
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre	Motif		
DIRECTION									
Directeur des Établissements publics de 10 à 20000 habts	Fonctionnelle	1	1	1					Un seul des deux postes à vocation à être réellement occupé en fonction de la position statutaire de l'intéressé(e) – Depuis le 1er déc 21, poste pourvu par détachement sur emploi fonctionnel
Ingénieur principal	A	1	0					1	
POLE PILOTAGE ET STRATÉGIE									
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus				Non pourvus	Observations
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre	Motif		
FILIÈRE CULTURELLE									
Attaché territorial de conservation du patrimoine	A	1	1	1					Chargé de mission « Labo Parc »
FILIÈRE TECHNIQUE									
Ingénieur principal	A	2	2	2					Pourvu : Chargé de mission « Géomatique – SI » La mission « Transition » est vacante
Ingénieur	A	2	2			2	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique		Contrat de projet pour « la requalification de la Tourbière de Sèves » Contrat de projet pour « la coordination scientifique de la Tourbière de Sèves »
POLE BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES EN EAU									
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus				Non pourvus	Observations
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre	Motif		
FILIÈRE ANIMATION									
Animateur	B	1	1			1	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique		Emploi non permanent (Contrat de projet) pour animation EEDD sur RNN
FILIÈRE CULTURELLE									
Conservateur territorial du patrimoine	A	2	2		1	1	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique		Contrat de projet : Conservatrice de la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie Mentorat scientifique des tourbières
FILIÈRE TECHNIQUE									
Ingénieur principal	A	1	0					1	Vacant : mise à la retraite
Ingénieur	A	6	5,53		2	4	Emploi permanent : Art L332-8 2° du code général de la fonction publique Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique	0,83	CDI : Responsable/pôle biodiversité et ressources en eau CDD : « Chargée de mission Natura 2000 » CDD : « Chargée de mission élevage et zone humide » Contrat de projet : « Chargée de mission zones humides » Contrat de projet : « Chargée animation, bassin versant, littoral et qualité de l'eau » Contrat de projet : "Chargé(e) mision "PSE contrat biodiversité" pour 18 mois à compter du 1er mars 2026 (sous réserve des financements)
Technicien ppal 1ere cl	B	2	2	2					Conservatrice de la RNN de Beauguillot Chargé des suivis scientifiques RNN de Beauguillot
Technicien ppal 2ème cl	B	1	1	1					Gestionnaire du site ENS Ponts d'Ouve, animateur nature
Technicien	B	1	1			1	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique		⌘ Contrats de projet : - Animateur site ENS Ponts d'Ouve
Agent de maîtrise	C	1	1					1	Suite à concours, agent d'entretien des espaces de la RNN de Beauguillot à compter du 1er mars 2026
Adjoint technique (dont 1 poste à supprimer suite à concours)	C	4	4	2		2	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique		Contrat de projet : agent d'entretien du site de l'ENS Ponts d'Ouve Contrat de projet : agent d'entretien et suivi scientifique des 2 réserves pour 15 mois à compter du 2 septembre 2025 Agent d'entretien des espaces de la RNN de Beauguillot Agent de maintenance des bâtiments

POLE PROMOTION DU TERRITOIRE & SENSIBILISATION DES HABITANTS									
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus				Non pourvus	Observations
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre	Motif		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE									
Attaché territorial	A	1	0					1	Chargé(e) de communication / Poste gelé en attente révision Charte et évolution organisationnelle
Adjoint administratif	C	2	0,75			0,75	Emploi non-permanent : Art L332-23 2° du code général de la fonction publique Emploi non-permanent : Art L332-23 1° du code général de la fonction publique		2,5 mois du 16 juin au 31 août 2026 dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Agent chargé(e) de l'accueil de la Maison du Parc de 6,5 mois du 16 mars au 30 septembre 2026 dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
FILIÈRE ANIMATION									
Animateur	B	1	1	1					Chargé de mis. éducation développement durable (EDD) au 01/09/24
Adjoint d'anim. ppal 2ème cl (À SUPPRIMER)	C	1	1					1	Chargé de projet éducatif, EDD, accueil, animation
Adjoint d'animation	C	1	0,50			0,50			6 mois du 16 mars au 15 septembre 2026 dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
FILIÈRE CULTURELLE									
Attaché territorial de conservation du patrimoine	A	1	1		1				Chargé d'information, de la presse et de la mobilisation du public
Adjoint du patrimoine ppal 2ème cl (À SUPPRIMER)	C	1	1					1	Responsable accueil et animation MDP
Adjoint du patrimoine	C	1	0,08			0,08	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique		Contrat de projet : Chargée d'accueil MDP et de projet avec une fin au 31 janvier 2026.
Adjoint du patrimoine	C	1	0,92			0,92	Emploi non-permanent : Art L332-23 1° du code général de la fonction publique	1	Agent chargée de l'accueil touristique et de promotion du territoire 10 mois entre le 1er février 2026 et le 31 janvier 2027 dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
FILIÈRE TECHNIQUE									
Technicien	B	1	1	1					Responsable accueil et animation MDP au 01/01/2025
POLE AMÉNAGEMENT, CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT									
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus				Non pourvus	Observations
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre	Motif		
FILIÈRE CULTURELLE									
Adjoint du patrimoine ppal 2ème cl (À SUPPRIMER)	C	1	1					1	Chargé de mission tourisme durable
FILIÈRE TECHNIQUE									
Ingénieur principal	A	1	0,80	1					Responsable/pôle aménagement, développement et cadre de vie
Ingénieur	A	1	1	1					Chargé de mission éco-construction, adaptation du bâti
Technicien	B	3	3	2		1	Emploi non-permanent : Art 3.II loi n°84-53 du 26/01/1984		- Chargé de l'itinérance, de la valorisation des patrimoines et de la publicité '- Technicien Bocage '- Chargé de mission tourisme durable au 01/09/2024
POLE RESSOURCES									
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus				Non pourvus	Observations
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre	Motif		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE									
Attaché territorial	A	1	0					1	Poste gelé en attente d'évolution organisationnelle sur fonction financière (nota : mutualisation avec le Parc des Boucles de la Seine)
Rédacteur territorial ppal 2ème cl	B	3	2	1		1	Emploi permanent : Art L332-8 2° du code général de la fonction publique	1	Responsable administratif et juridique Poste vacant : Chargée de gouvernance Adjoint au RAJ
Adjoint administratif ppal 1ère cl	C	5	4,60	4		1	Emploi permanent : Art 332-8 2°		Assistante de Direction Assistante des pôles techniques et des agents de la direction Gestionnaire RH Gestionnaire budgétaire et comptable Assistante comptable et administrative (01/07/2025)
Adjoint administratif ppal 2ème cl (À SUPPRIMER)	C	1	0					1	Suite à promotion interne
FILIÈRE TECHNIQUE									
Adjoint technique	C	1	1	1					Agent d'entretien des locaux
Postes permanents non ciblés ou support à des actes GRH et poste hors cadre									
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus				Non pourvus	Observations
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre	Motif		
Adjoint administratif ppal 1ère cl (À SUPPRIMER)	C	1	0						Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20260223-DELIB_CS2026_10-DE Date de télétransmission : 26/03/2026 Date de réception en préfecture : 26/03/2026
Ingénieur (dont 1 poste à supprimer suite à concours)	A	2	0					2	Postes vacants suite à une mobilités
TOTAL GLOBAL		57,00	42,78	19,00	4,00	16,25		13,83	